AECK/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRASG2CG

DÉCRET N° 2019 – 160 DU 13 JUIN 2019

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre National de Gestion des Réserves de Faune.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2018-548 du 12 décembre 2018 portant approbation des statuts du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;

sur rapport du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 juin 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre National de Gestion des Réserves de Faune, en abrégé "CENAGREF", les personnes dont les noms suivent :

- madame **Jeanne Josette ACACHA AKOHA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Labiou AMADOU DJIBRIL**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Jacques DOUGNON**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Loisel Roland HOUNTONGAN**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- monsieur **Abasse OLOSSOUMARE**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **N'Kouéi Bernard KOUAGOU**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports.

Article 2

Madame **Jeanne Josette ACACHA AKOHA** est nommée Présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans et court à partir de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2004-526 du 16 septembre 2004 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'administration du Centre National de Gestion des Réserves de Faune.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juin 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,

José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MCVDD : 2 – MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 – SGG : 4 – JORB : 1.